





Mes chers concitoyens,

La rentrée scolaire a été marquée par l'ouverture de la classe supplémentaire à l'école élémentaire. Du côté de la cantine scolaire, des nouveautés sont à noter : le recrutement par notre partenaire Convivio d'un chef-cuisinier et l'instauration d'une tarification sociale des repas pris à la cantine.

Ainsi, grâce à un dialogue constant avec les équipes éducatives et les représentants des parents d'élèves, nous poursuivons le travail d'amélioration des conditions de scolarisation de nos enfants : nos écoles demeurent une priorité et les récents événements confortent notre volonté de protéger ce sanctuaire républicain, d'en faire un lieu d'apprentissages et de paix, où nos enfants trouvent les conditions de la connaissance et de leur émancipation.

Notre prochain chantier pour la jeunesse concernera l'accueil de Loisirs, rue Jacques Baumont, dont les locaux nécessitent des

travaux de rénovation. En concertation avec LA Maison Pop' qui gère l'accueil de loisirs et le périscolaire, nous allons mettre en œuvre cette nouvelle opération.

Pour l'extension de la gendarmerie, nous avons enfin pu notifier les marchés aux entreprises et nous espérons lancer au plus tôt les opérations ralenties par un premier appel d'offres infructueux.

L'autre dossier de la rentrée concerne le village de vacances. Dans les prochains jours, nous serons en mesure d'annoncer le nom du repreneur retenu suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juin dernier pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif.

Une nouvelle page va enfin s'ouvrir pour cet équipement, indissociable du site touristique du Lac Baron-Desqueyroux où nous prévoyons par ailleurs de prochains aménagements. Ceux-ci seront consacrés à l'amélioration de la qualité du site, tout en conservant ce qui fait son charme et son attractivité : un cadre naturel préservé, propice aux promenades en familles et aux activités sportives de plein air.

Patrick Giraudeau Maire de Montendre



Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme (opérationnel) pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

N'hésitez pas à prendre conseil auprès du service urbanisme de la mairie de Montendre.



Instauration d'une tarification sociale dans les restaurants scolaires de la commune

La cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents

exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants.

Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger »



avec un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Or les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées et très favorisées.

Mettre en place une tarification sociale des cantines, c'est donner à chaque enfant les moyens de la réussite. C'est aussi réduire les risques d'impayés de cantine pour les collectivités. Fort de ce constat, l'État a décidé de mettre en place un dispositif dit « **cantine à 1 €** » dont l'objectif est de soute-

nir les communes situées en zone de revitalisation rurale dans la mise en place d'une tarification sociale de la restauration scolaire.

Afin de permettre de sécuriser l'accès des plus défavorisés au service de restauration scolaire de la Commune et de bénéficier de ce soutien de l'État, il a été décidé d'inscrire la Commune dans le dispo-

sitif « cantine à $1 \in \mathbb{N}$ et de mettre en place la tarification sociale selon les trois tranches suivantes :

Quotient familial (QF)	Prix du repas
0 < QF < 1 000 €	1,00 €
1 000 < QF < 1200 €	2,00 €
QF > 1200 €	2,40 €

Pour bénéficier de cette tarification sociale, les parents concernés doivent fournir leur dernier Quotient Familial, transmis par la CAF ou la MSA.



Un nouveau cuisinier à la cantine : du plaisir dans l'assiette !

Début 2020, suite à la disparition brutale de son cuisinier, David Doussin, la Commune de Montendre avait conventionné avec la société Convivio, qui depuis, assurait la fourniture de l'ensemble des repas des cantines en liaison



Passionné par son métier, Jean-Mary a à cœur de partager, de dialoguer et d'expliquer : les recettes, les procédures, comme ici avec le jeune stagiaire Steven, motivé :"*Jean-Mary*, *il explique tout*!" froide (les plats étaient livrés froids puis réchauffés à la cuisine centrale avant d'être servis dans les cantines des écoles de Montendre, Chardes et Vallet).

Ce fonctionnement, décidé dans l'urgence, a assez rapidement montré ses limites, tout particulièrement en termes de qualité gustative. Au sein de la Commission des Affaires scolaires, les parents d'élèves ont fait remonter les ressenti des élèves, tandis que les agents de la cantine constataient une augmentation importante du gaspillage alimentaire.

Un nouveau fonctionnement a donc été mis en place cet été. Convivio met désormais à disposition de la commune un cuisinier qui, chaque jour, en collaboration avec les agents communaux, prépare l'ensemble des repas de nos quatre cantines.

Cuisinier de formation, **Jean-Mary Priam** possède une belle expérience acquise à la fois en restauration traditionnelle comme dans des établissements de restauration collective.

C'est lui qui élabore les menus à partir d'une trame fournie par Convivio ; il passe ses commandes et gère les stocks.

Dès les premières semaines suivant la rentrée, les enfants ont montré leur enthousiasme et leur appétit pour des menus mieux assaisonnés, plus goûteux et plus variés. Jean-Mary est à l'écoute de leurs ressentis et de leurs retours pour que le moment du repas à l'école soit un vrai moment de plaisir. Côté agents, la satisfaction est partagée : c'est beaucoup plus gratifiant de préparer et servir des repas cuisinés sur place !

DANS LES COULISSES DE LA CUISINE CENTRALE

Jean-Mary Priam, le nouveau chef-cuisinier des cantines scolaires de Montendre, Chardes et Vallet nous ouvre les portes de la cuisine centrale où avec ses collègues agents communaux, il confectionne chaque jour plus de 300 repas.

6h45: **Jean-Mary Priam** pend son poste à la cantine. Il enfile sa charlotte et sa blouse blanche et se met au travail. Dans la sauteuse, avec de l'huile d'olive, du sel, du poivre et des aromates, il démarre la cuisson des 20 kg de courgettes découpées en rondelles la veille, façon crumble (beurre farine et fromage).

Il entreprend alors la découpe du poisson du jour, du lieu noir.

A 8h, Nathalie Delage, second de cuisine, est à l'œuvre, aidée de Steven, jeune stagiaire scolarisé à la MFR de Chevanceaux. Ensemble, ils réalisent une préparation froide pour l'entrée : des pépinettes au chorizo, assaisonnées de jus de citron.

Ils réservent deux plats témoins de cette entrée (puis de chaque plat préparé ce matin-là) : étiquetés à la date du jour, ces plats témoins seront conservés au froid pendant une semaine pour d'éventuelles analyses.

8h20: **Stéphanie Delage**, Atsem, vient annoncer que des gâteaux sont en préparation dans une classe et qu'il faudra prévoir de les faire cuire vers 11 heures

8 h30 : le crumble de courgettes est cuit, le chariot est retiré de la sauteuse : on couvre chaque bac *gastronorme** (pour distinguer la destination de chacun- Chardes, Vallet et école élémentaire, Jean-Mary a instauré un système de gommettes de couleurs) ; ils seront réchauffés au dernier moment.

8h35: Jean-Mary et Steven assaisonnent les tranches de poisson avec de l'huile d'olive et du fumet de poisson lyophilisé. Pendant ce temps, Nathalie compte et répartit les carrés de fromage pour chaque restaurant scolaire.

8h40 : On sonne. C'est la boulangère qui vient livrer le pain du jour.

8h45: Jean-Mary prépare la sauce du poisson. Sur une planche à découper juste sortie du réfrigérateur (pour éliminer les bactéries), il découpe ses échalotes qui ont été épluchées la veille. Il photographie l'étiquette des échalotes, comme il le fait pour chaque ingrédient utilisé. Toutes ces données seront conservées par CONVIVIO pendant 3 ans. Dans un faitout, la réalisation de la sauce beurre blanc démarre par la réduction des échalotes; Jean-Mary y ajoutera ensuite la crème, puis le beurre. La cuisson est douce et lente, chaque étape est respectée pour obtenir la consistance idéale. À plusieurs reprises, Jean-Mary contrôle l'assaisonnement lui-même et fait goûter ses collègues pour connaître leur avis.

9 h : appel de l'école de Vallet qui annonce le nombre de repas pour midi ; puis Stéphanie annonce ceux de l'école maternelle.

Chaque jour, la très grande majorité des enfants scolarisés dans les écoles de Montendre, Chardes et Vallet mangent à la cantine. Cela représente, avec les enseignants et les agents, un total de 310 à 315 repas quotidiens à préparer. 9 h15: Nathalie lave les grappes de raisin (déjà désinfectées puis rincées) avant de les découper en parts individuelles.

9h25 : l'école élémentaire appelle : 163 enfants et 8 adultes déjeuneront aujourd'hui.

9h40 : un plateau individuel est dressé pour un enfant souffrant d'allergie au gluten. L'élaboration de l'intégralité de son repas respecte le PAI*.

9h50 : le poisson a cuit à la vapeur ; il est bientôt nappé de la sauce, onctueuse à souhait !

Il est 10 h: Alexandra Babin annonce les effectifs pour Chardes.

10h15: Nathalie coupe le pain tandis que Jean-Mary commence à remplir les bons de livraison pour les trois cantines livrées (élémentaire, Vallet et Chardes). Y seront notées la date et l'heure de départ et la température de départ de chaque plat chaud.

10h25: Jean-Mary passe des commandes pour la semaine prochaine

Audrey Martinez, arrivée à **10h30**, lave les ustensiles et les récipients côté plonge.

10h35: On sonne. C'est une livraison de fruits et légumes pour la semaine suivante. Ils seront stockés dans un frigo spécifique et lavés au moment de leur utilisation.

Cindy Plouzennec arrive avec le véhicule de livraisons : avant de charger les containers à chaud, on prend la température des plats chauds, notée sur le bon de livraison. Entre chaque prise, le thermomètre est désinfecté avec une lingette alimentaire. Nathalie aide Cindy à charger les containers et c'est parti pour la livraison!

Il est 11 heures. Premier arrêt à l'école élémentaire où l'attend Katia Archat. Les containers sont déchargés et la température prise ; direction Vallet et enfin Chardes. A chaque fois, les mêmes procédures sont reproduites.

11h30 : Cindy rapporte à la cuisine centrale les containers et récipients vides de la veille. Audrey l'aide à les décharger. Nathalie et Steven ont mis le couvert des petits.

Les élèves de Maîtresse Gwenaëlle sont venus faire cuire leurs gâteaux qui refroidissent en attendant d'être dégustés cet après-midi. Une bonne odeur de chocolat flotte dans l'air

Il est midi au restaurant de l'école maternelle : les enfants du premier service arrivent accompagnés de leurs ATSEM ; ils se sont lavé les mains et s'installent à table, leur serviette autour du cou. Audrey, Nathalie et Isabelle Clément commencent le service. Jean-Mary n'est pas loin, il salue les enfants et annonce le menu aux adultes... comme au restaurant. Bon appétit!

GLOSSAIRE:

- **Gastro** (bac gastronorme ou bac GN): Le bac gastronorme est un récipient utilisé par les professionnels de la cuisine et de la restauration pour le stockage, la préparation, la cuisson et le transport des aliments.
- **PAI**: Le Projet d'Accueil Individualisé en cantine est un document qui a pour objectif de répondre aux besoins alimentaires spécifiques des enfants ayant des pathologies particulières ou des troubles alimentaires.



UNE MATINÉE À LA CANTINE







































Au lavoir rue du Bois des Baronnes

Cet été, des travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée afin de réparer le bief (c'est à dire un canal de dérivation, creusé par l'homme) qui alimentait historiquement le moulin du lieu-dit "le Moulin Buisson".

C'est sur ce bief qu'avait été aménagé le lavoir rue de Saint-Pierre. Celui-ci était à sec depuis plusieurs années.

Des inspections ont permis de comprendre l'origine de la fuite : une conduite du réseau pluvial qui passait dessous s'était cassée, faisant s'effondrer le bief.

La conduite a donc été réparée ainsi que le bief et dès les premières pluies importantes, le lavoir s'est de nouveau rempli, aussitôt investi par des couples de poules d'eau.

L'eau remonte beaucoup plus lentement dans le ruisseau du Petit Moulin en direction de la route de Blaye et du Gablezac car les épisodes de sécheresse successifs ont desséché les berges. Il faudra du temps pour qu'elles se regonflent et que la remise en eau soit pleinement opérationnelle dans ce secteur.



Nouveau tracteur

Les services techniques sont équipés d'un nouveau tracteur : doté d'une épareuse, il sera ensuite outillé d'une débroussailleuse à l'avant, ce qui permettra d'entretenir en plus des bas-côtés, les chemins, tout en effectuant à chaque fois moins de passages.





Sécurité

La cour du centre culturel est de nouveau rendue aux piétons en interdisant tout accès aux automobiles grâce à la pose de potelets.

Travaux dans les écoles

L'été a été mis à profit pour réaliser des travaux dans les écoles.

À l'école élémentaire, côté Garenne, la classe rouverte cette rentrée a été repeinte, équipée d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) et l'éclairage remplacé par des Leds. Des travaux de peinture ont également été effectués dans la salle de l'ITEP côté aile République.

À l'école maternelle, les services techniques ont réalisé la dernière phase du chantier « clôtures » avec l'agrandissement de la courette côté Petites sections. En extérieur, les boiseries côté sud et ouest ont été repeintes.

Une salle de bains avec douche a été aménagée pour faciliter le travail des ATSEM.







TRAVAUX ET CADRE DE VIE

Chantier solidarités jeunesses : jardins partagés

Le traditionnel chantier de fin d'été, organisé avec quatorze volontaires internationaux de Solidarités Jeunesses s'est déroulé sur le site des futurs jardins familiaux, en contrebas de la rue de la Motte-à-Vaillant.

Encadrés par les deux agents communaux Nicolas Galipaud et Mathieu Bernardon, les jeunes ont travaillé à la réalisation de 10 dalles béton de 3 m² chacune. Ces socles accueilleront les cabanons de jardins prévus pour équiper les jardins partagés.

Venus des quatre coins du globe : Mexique, Allemagne, Madagascar, Turquie, Chine ou Espagne, ces jeunes ont ainsi travaillé en équipe sur un projet communal, et appris les techniques de base de la maçonnerie : coffrer, poser le treillis, préparer, couler et tirer le béton.

Une joyeuse entreprise, multiculturelle et efficace!



Travaux ferroviaires: attention chantier bruyant!

Suite à une expertise technique qui a confirmé le besoin de remplacer le lot de traverses fissurées, un important chantier a lieu sur la voie ferrée, afin de maintenir durablement la performance de la ligne. Il s'inscrit dans le cadre du schéma directeur des travaux du 22 février 2017. Les travaux consistent en un Remplacement Voie Ballast

des zones de traverses fissurées sur la voie pour 3 zones,



dont une à Coux et deux sur le territoire communal : secteur du passage à niveau de Chardes et sous le pont SNCF de la route de Vallet. Sur ces trois zones, SNCF

Réseau effectue des travaux de rénovation (remplacement de rails, de ballast et de traverses) de la ligne La Rochelle-Bordeaux.

Pour ne pas gêner les circulations ferroviaires, ces travaux se déroulent de nuit, aux dates et créneaux suivants :

Du 16 au 27 octobre 2023, puis du 13 au 19 novembre 2023 :

- Du dimanche soir au jeudi soir
- De 22h à 05h du matin.

Le passage à niveau avenue de la République est fermé à ces mêmes horaires et une déviation est mise en place (pour les poids lourds via Montlieu-la-Garde et Bussac-Forêt dans les 2 sens, pour les véhicules légers via Bussac-Forêt et Montlieu-la-Garde dans un sens et via Chepniers et la route de Jussas dans l'autre).

Ces travaux sont particulièrement bruyants (sur le chantier, on utilise des tronçonneuses, des pelles, une bourreuse... sans compter les nombreux allers-retours des camions le long des voies). C'est pourquoi le maire de Montendre a pris un arrêté portant réglementation du bruit pendant ces travaux et les riverains dans un rayon de 200 mètres ont été informés personnellement de ces travaux et des nuisances en résultant.

Non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : demande de recours gracieux

La sécheresse subie en 2022 et les mouvements de terrain différentiels consécutifs à cet état puis à la réhydratation des sols ont causé dans certains bâtiments des dommages inquiétants.

Dans les mois qui ont suivi, des administrés ont déposé des dossiers à la mairie qui a effectué auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à cette sécheresse.

Le 14 septembre dernier, l'arrêté ministériel fixant les communes reconnues comme telles était publié : Montendre n'y figurait pas, à l'instar de la plupart des communes du Sud de la Haute Saintonge. Cette non-reconnaissance a des implications importantes en termes de prise en charge par les assurances et laisse les propriétaires concernés dans une situation délicate.

C'est pourquoi la Commune de Montendre a décidé de déposer un recours gracieux auprès de la préfecture et du Ministre de l'Intérieur (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises), dans l'espoir que sa démarche permette un réexamen de ce dossier et peut-être la révision de cette décision qui a suscité une grande incompréhension et un sentiment d'injustice. À suivre...





<u>La rentrée</u>

Ecole maternelle Simone Veil

Rentrée sans surprise à l'école maternelle qui accueille cette année 88 élèves répartis dans quatre classes.

Laurent Bonet assure toujours la direction de l'établissement.

- PS/MS 1 (20 élèves) : Laurent. BONET / Emilie MONT (les mardis) - ATSEM Katia GAMIN
- PS/MS 2 (22) : Élisabeth DIEZ / Arun CHAN-DRAKUMAR (les lundis) - ATSEM Lisa BRODU
- MS/GS (22) : Gwenaëlle HATTÉE ATSEM Sylvia GARCIA
- GS (24) : Elsa HENAFF ATSEM Stéphanie DELAGE.











Ecole élémentaire Jacques Baumont

201 élèves ont fait leur rentrée à l'école élémentaire Jacques Baumont qui compte désormais 8 classes (une de plus que l'année dernière) plus une unité ULIS.

Toujours sous la direction de Gaëlle Lathière, l'école accueille de nouveaux enseignants :

- Romain Le Dur (remplaçant de Mme Plat),
- Nina Adde
- Arun Chandrakumar qui assure la décharge de la directrice.
- Ulis : Maud Brosse (12 élèves),
- CP (22): Stéphanie Tandt (22 élèves)
- CP-CE1 : Nathalie Lambert (23 élèves),
- CE1-CE2: Nina Adde (20 élèves),
- CE1 : Elsa Peruffo (21 élèves),
- CE2 : Delphine Michaud (26 élèves),
- CM1 : Eléonore Brochier (25 élèves),
- CM1-CM2 : Robin Le Dur remplaçant de Valentine Plat (25 élèves)
- CM2 : Gaëlle Lathière / Arun Chadranukar (27 élèves).

Cinq AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap), Mmes Rulier, Pontois, Bret et Mrs Lévêque et Rivière travaillent auprès des élèves; un jeune emploi civique, Baptiste Rullier, a rejoint l'équipe quelques jours après la rentrée.





des classes

Collège Samuel Duménieu

Le collège Samuel Duménieu accueille une nouvelle principale-adjointe, Madame Bastiat-Guibon qui remplace Benoît Escoubet et une nouvelle gestionnaire, Madame Charles, en remplacement d'Annabelle Roussel.

Le reste de l'équipe demeure inchangé sous la direction du principal Philippe Martin : Mme Labrune-Peloton, directrice adjointe de la SEGPA et Madame Dytrych, CPE (conseillère principale d'éducation).

La rentrée 2023 s'est déroulée sereinement : tous les enseignants étaient nommés.

Les effectifs sont en baisse cette année avec une petite cohorte de CM rentrés en classe de 6e (on est passé de 120 à la rentrée 2022 à 84 cette rentrée). Les effectifs totaux s'élèvent donc à 440 élèves : 4 classes de 6e, 4 classes de 5e et 2 SEGPA, 4 classes de 4e et 2 SEGPA et enfin 3 classes de 3e et 2 SEGPA.

L'établissement est toujours engagé dans le **dispositif EMILE** (Enseignement des matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère) avec de l'anglais en cours d'EPS, arts plastiques, musique et mathématiques.

La classe sport se poursuit également ; elle bénéficie d'un financement académique, permettant d'ouvrir les activités

sportives à des enfants qui en sont éloignés; de même que la section golf.

Même chose pour la **classe défense** (métiers de l'armée te de l'aéronautique) qui continue, contribuant à développer l'ambition scolaire.

Un autre dispositif connait un grand succès : les Cordées de la Réussite, avec les lycées de Jonzac et Pons et en partenariat avec l'université de Sciences de La Rochelle. Ce programme a pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, en aidant les élèves à lutter contre l'autocensure, à prendre confiance en eux pour leur orientation.

D'autres projets sont en cours : un appariement avec un établissement congolais sur la thématique de l'eau ainsi qu'une réflexion sur des échanges dans le cadre d'Erasmus avec les écoles élémentaires du secteur (parmi lesquelles bien sûr, Jacques Baumont).

Cet été, le Conseil départemental a installé quatre nouveaux bâtiments modulaires dans la cour, constituant des salles pérennes et fonctionnelles dont une est utilisée par le foyer socio-éducatif. Un atelier vente et logistique équipé de matériel y a également été aménagé.

Conseil local de parents d'élèves FCPE

L'association a pour rôle de représenter les parents et leurs enfants aux conseils d'école / conseils de classe et elle siège à la com-



mission des affaires scolaires. Elle veille aux intérêts moraux de l'école laïque et organise ou participe à des événements pour créer du lien (Marmailles en fête, Noël pour tous, bal du collège...).

Elle se réunit chaque 1^{er} mardi du mois dans les salles associatives de Chardes.

Président : Emmanuel Métayer
Président adjoint Karim Jolo
Secrétaire Natacha Cerqueira Laroche
Secrétaire adjointe Caroline Audé Avila
Trésorière Amélie Cantin
Trésorière adjointe Maïté Rousseau

LES RÉCRÉS JEU T'AIME : quand les objets du quotidien animent la pause de midi

Pendant la pause méridienne à l'école élémentaire, les animateurs de la Maison Pop' ont relancé le projet "récrés jeu t'aime".

Jouer pour grandir

Il s'agit tout simplement d'installer un contenant rempli d'objets quotidiens (de récup' et non dangereux évidemment : casseroles, chutes de tissus, perruques, chapeaux, boites, sacs, etc.) dans la cour et de laisser les enfants y avoir un libre accès pendant la récréation. A eux de s'approprier les objets, les réinventer, pour créer, imaginer, jouer, se rencontrer... en favorisant les jeux libres.

Le jeu libre se caractérise par le fait qu'il se joue sans règles prédéfinies, qu'il laisse place à la surprise, qu'il est initié spontanément par l'enfant, avec un seul objectif : se faire plaisir ! Tout cela participe au développement cognitif, psychomoteur et socio-affectif des enfants.

Pour ceux qui ont déjà tenté l'aventure : la "récré jeu t'aime" c'est plus de jeu, moins d'ennui et de disputes, les tranches d'âge se mélangent, les enfants apprennent à grandir et à coopérer avec les autres, ils sont plus apaisés et plus créatifs

Si vous avez à la maison, dans le garage ou chez Papi et Mamie des objets qui pourraient être utiles au projet, merci de les déposer à l'accueil périscolaire de l'école élémentaire de Montendre (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30).



PETITES VILLES DE DEMAIN

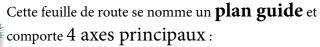
Le plan guide : Une feuille de route pour les 15 prochaines années

Montendre fait partie des 1600 communes qui bénéficient du programme Petites Villes de Demain au niveau national, dont 20 en Charente Maritime et 7 sur le territoire de la Haute Saintonge.

Ce programme vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites centralités, en agissant sur plusieurs thématiques :

- Le logement, pour permettre à plus d'habitants de s'installer dans le centre-ville ;
- Le commerce, pour proposer un maximum d'achats du quotidien à proximité des zones d'habitat ;
- L'environnement, pour améliorer le cadre de vie et adapter la ville aux aléas climatiques ;
- Les mobilités, pour mieux accéder aux zones d'emploi, de commerce et de service par tous les modes (piétons, vélos, véhicules motorisés).

Engagée de longue date dans la transition écologique et apportant de nombreux services au bassin de vie, la commune de Montendre s'est engagée dans la démarche et a bénéficié de l'aide financière de l'État, du Département et de la Communauté des Communes pour mettre au point un programme d'actions ambitieux qui va s'étaler sur une quinzaine d'années.



- Partager le centre-bourg et y apporter de la convivialité
- Renforcer la vocation commerçante du centre-ville
- Créer un nouveau quartier pour développer de l'emploi et du logement
- Valoriser le site du lac pour renforcer l'attractivité de la commune

L'objectif du Plan Guide n'est pas de figer les projets tels qu'ils ont été dessinés par le bureau d'études qui a accompagné la commune, mais plutôt de donner une vision pour Montendre demain. Mais pour que Montendre demain soit plus agréable, il faut lancer un certain nombre de projets dès maintenant!



Quelques projets phares:

***** 2024 - 2025:

- → Requalification de la place de l'église : une place plus agréable, plus verte, et le parvis sécurisé
- → Recrutement d'un manager de commerce partagé avec les communes de Montguyon et Saint-Aigulin pour accompagner le développement des commerces présents et aider à l'installation de nouvelles enseignes.
- → Premiers aménagements autour du lac : jeux pour enfants, parcours de santé, rénovation des digues et passerelles.

***** 2025-2027:

- → Requalification de la place de la Paix : création de logements, végétalisation du parking, création d'un espace vert et convivial ;
- → Renouvellement de la signalétique directionnelle ;
- → Requalification des halles et de la place : création d'espaces de convivialité, réflexion autour du stationnement et de la circulation...





PETITES VILLES DE DEMAIN

AU CŒUR DES ENJEUX : LE LOGEMENT

Dans le cadre d'une convention avec la Communauté des Communes, l'ANAH et l'Etat, la commune de Montendre s'est engagée dans une OPAH. Il s'agit d'un outil de réhabilitation du parc immobilier bâti. Cette OPAH vise à améliorer l'offre de logements.

En complément de ce dispositif OPAH de droit commun, la commune a mis en place un périmètre Renouvellement Urbain permettant de répondre de manière renforcée aux problématiques du centre-ville. La Commune peut ainsi attribuer aux habitants des subventions complémentaires pour certains projets.

Pendant la durée de l'OPAH, des accompagnements sont proposés aux habitants par la Maison de l'Energie et l'association Hatéis Habitat.

Amélioration de votre logement : Hatéis vous accompagne

Dans le cadre de l'OPAH, abréviation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat décidée par la Commune de Montendre afin de lutter contre la rareté des logements et l'habitat indigne, l'association **Hatéis Habitat** tient une permanence chaque jeudi dans les locaux de la mairie de 9h30 à 12h30, avec ou sans rendez-vous.

Un dispositif d'aides financières pour la rénovation

Hatéis Habitat a en effet été missionné par la Communauté des Communes pour accompagner les ménages modestes et très modestes qui peuvent bénéficier de « Ma prime Rénov Sérénité », dispositif d'aide financière mis en place par le gouvernement dans le cadre du projet France Rénov. Cette aide vise à encourager les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation globale, c'est-à-dire un ensemble de travaux de rénovation énergétique

réalisés en même temps dans leur logement.

Ces travaux peuvent inclure, par exemple, le changement d'un système de chauffage, l'isolation des combles, l'isolation des murs, la ventilation, le changement des menuiseries et des volets, production d'eau chaude sanitaire, etc.

Objectif: des économies d'énergie à hauteur de 35 % L'objectif de MaPrimeRénov' Sérénité est de permettre aux propriétaires de réaliser un gain énergétique d'au moins 35% dans leur logement. En d'autres termes, les travaux entrepris doivent permettre de réduire la consommation d'énergie du logement et d'améliorer son efficacité énergétique. Ces travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels labellisés RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement »).

Des aides peuvent également être apportées aux propriétaires bailleurs **sans conditions de revenus**. Renseignez-vous vite!

Adapter le logement à l'âge et au handicap

Hatéis Habitat accompagne aussi les ménages pour les travaux d'adaptation du logement en cas de vieillissement ou de perte d'autonomie (douche et WC accessibles, installations de barres d'appui, etc.) .

Des conseils vous seront gracieusement dispensés

par Rémi Poisbelaud ou Julie ^m Grousseau qui vous aideront à monter votre dossier et vous accompagneront jusqu'à la réalisation des travaux et la perception des aides.

Pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler la Maison de l'Energie à Ionzac au 05 46 04 84 51.

Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous de tous les documents nécessaires (plans, projets, photos, devis, avis d'imposition...) afin de démarrer votre dossier sans tarder.



CONCERTATION

Au cours de l'étude, le bureau d'études Cittanova est allé à la rencontre des habitants avec son estafette. Vous avez ainsi pu exprimer vos souhaits et idées :

- + d'espaces de convivialité,
- + d'espaces verts,
- + de commerces.

Au cours du forum des associations, les élus ont tenu un stand pour présenter les réflexions et les

projets envisagés et les visiteurs ont également pu exprimer leurs besoins :

- des jeux au lac
- de meilleurs accès en vélo aux équipements.



AU CŒUR DE VOTRE CITÉ

Forum des associations : et de 8 !

Cette manifestation s'est inscrite au fil des ans comme le rendez-vous de la rentrée. Pour cette édition, 47 associations avaient répondu présent pour promouvoir et présenter leurs activités mais aussi procéder aux inscriptions ou adhésions

avant de redémarrer une nouvelle saison, ou communiquer sur leurs prochaines manifestations.

Le Maire Patrick Giraudeau a remercié les bénévoles associatifs et rappelé le soutien de la municipalité par le biais des subventions de fonctionnement ou exceptionnelles mais aussi par la mise à disposition gratuite de salles et infrastructures communales, matériel, ou le soutien des services techniques et des services de la mairie.

Malgré la chaleur, le public est venu nombreux à la rencontre du monde associatif à la grande satisfaction des équipes bénévoles.

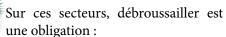




OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD) Notre commune est concernée

Le débroussaillement fait partie des gestes élémentaires de la lutte contre les incendies de forêt. Il est rendu obligatoire par le Code Forestier et défini par arrêté préfectoral. En Charente-Maritime, les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) sont réglementées par l'arrêté préfectoral n°20EB768 du 2 décembre 2020.

Cette obligation de débroussailler concerne tous les espaces naturels « combustibles »* situés dans les 72 communes du département classées à risque feux de forêt (dont Montendre) par le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies, ainsi que dans les zones situées à moins de 200 m de ceux-ci (zone tampon de protection).



- si le terrain est situé en zone U (urbaine) bâti ou non bâti.
- si le terrain est situé en zone non urbaine et qu'il est bâti.

La fréquence des travaux de débroussaillement doit être proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation. Ils doivent être exécutés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, etc.) dépasse 40 cm de haut.

Le défaut de débroussaillement ou de maintien en état débroussaillé est passible de sanctions administratives et judiciaires très dissuasives. Les assurances peuvent également appliquer des pénalités en cas de non-respect des OLD.

Débroussailler c'est:

- se protéger et protéger les siens
- sauver sa maison, son jardin et ses biens
- réduire l'intensité du feu aux abords de sa construction
- faciliter et sécuriser l'intervention des sapeurs pompiers
- protéger le milieu naturel.

Les OLD s'appliquent aussi le long des voies publiques ouvertes à la circulation, des voies ferrées et des lignes électriques.

Qui est responsable du débroussaillement ?

Le Code Forestier a défini des règles d'affectation de la responsabilité des opérations dans les divers cas de voisinage.

- En zone urbaine : le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti a l'obligation de débroussailler la totalité de sa parcelle, ainsi que 50 m alentours des constructions si le terrain est situé en limite de zone non urbaine et bâti.
- En zone non urbaine : si le terrain est construit (habitations ou installations), le propriétaire a l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions (y compris hors de sa parcelle) et sur une

profondeur de 10 m de part et d'autre des voies d'accès.

Avant d'entreprendre des travaux de débroussaillement, n'hésitez pas à vous référer au cadastre pour vérifier les limites de propriété.

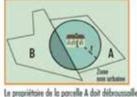
Débroussailler sur la propriété d'autrui:

Si vous devez pénétrer sur la propriété d'un voisin, vous devez l'informer de vos obligations et lui demander par lettre recommandée avec accusé de réception l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour y effectuer les opérations obligatoires de débroussaillement.

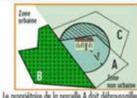
À défaut d'autorisation ou en l'absence de réponse de sa part dans un délai d'un mois après notification, la responsabilité du débroussaillement est transférée de facto. Il convient d'en informer le maire qui est responsable de l'exécution des OLD.

Dans les prochaines semaines, une cartographie sera établie et les propriétaires concernés seront informés de leurs obligations.

* espaces en nature de bois, forêts, landes, plantations ou reboisements.



Le propriétaire de la parcelle A doit débroussaille dans un rayon (r) de 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle B.



Le propriétaire de la parcelle A doit débroussailler 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle C; le propriétaire de la parcelle B doit débroussailler l'intégralité de son terrain.

VOUS ÊTES COMME ÇA

Du nouveau dans les services : Antoine Sirdey est remplacé par Carole Magréault d'Attoma

Directeur général des services de la Commune de Montendre depuis janvier 2005, Antoine Sirdey a quitté son poste à la fin de l'été pour poursuivre sa carrière dans une collectivité plus importante, la Commune de Saint Jean d'Angély. Il est remplacé par Carole Magréault d'Attoma.

Monsieur "sécurité"

Au cours d'une réception où l'émotion était perceptible, élus, collègues et amis ont salué la qualité de son travail

et son dévouement à la
collectivité.
La carrière
montendraise
d'Antoine
Sirdey se
confond bien
souvent avec
les réalisations
de la commune : crèche,
réhabilitation



des salles des fêtes, club house et practice au golf, maison de la solidarité, programme d'économies d'énergies sur les bâtiments communaux, réaménagement de la place des Chaumes, rock school ADON'F, cinéma Andronis, solarisation du bassin ludique, etc. Antoine était également devenu le « Monsieur sécurité » du Free Music.

Au moment de partir, il a dit le plaisir qu'il a eu à travailler à Montendre, la multiplicité des thématiques travaillées, la qualité des relations nouées avec chacun, relations d'estime et souvent d'amitié.

Homme de terrain comme de dossiers, il aimait à suivre les chantiers, sortir de son bureau et c'est sous forme de clin d'œil qu'il a remis comme un relais à celle qui lui succède à la tête des services, Carole Magréaut d'Attoma, une paire de bottes de sécurité.

Du Jura à Montendre

Carole Magréaut d'Attoma est déjà connue à Montendre : chargée de mission «Petites Villes de Demain» à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge, elle a accompagné pendant deux ans dans ce dispositif les communes de Montendre, Montguyon et Saint Aigulin.

Avant la Haute Saintonge, cette Dijonnaise a travaillé dans le Jura, essentiellement dans des Communautés de Communes, comme responsable de service en tourisme puis en développement économique. Elle a ensuite été Directrice des Services puis responsable Grands projets : c'est cette belle expérience multiforme qu'elle met désormais au profit de la Commune de Montendre. Bienvenue !



Les cadets : à l'école du feu

Mathys Dutour, Maélyne Belis, Tallia Delhoume et Elise Gestas Pinsuti participaient aux côtés de leurs aînés à la cérémonie du 14 juillet à l'occasion de laquelle les honneurs sont rendus chaque année aux sapeurs-pompiers.

Ces quatre JSP sont formés à l'école des cadets sapeurs-pompiers de Montguyon et rattachés au centre de secours de Montendre proche de leur domicile. Mathys, Maélyne et Tallia (JSP3) seront intégrables à la caserne de Montendre dès juin 2024, pour Élise, ce sera l'année suivante.

Bravo pour leur engagement!

In memoriam: Jean-Claude Humbert nous a quittés

Professeur d'histoire-géographie au collège Samuel Duménieu de 1970 à 2007, Jean-Claude Humbert a marqué des générations de collégiens auxquels il a transmis des connaissances solides et s'est employé avec passion à ouvrir leur esprit et former leur esprit critique. Doté d'une forte personnalité, profondément humaniste et républicain, Jean-Claude Humbert a œuvré dans ce sens au sein des instances du collège mais aussi dans le cadre de ses engagements syndicalistes.

Conseiller municipal de Montendre pendant deux mandats (1983 – 1989 et 1989- 1995), il fut adjoint à la culture et à la communication de 1993 à 1995. Il a contribué à développer le musée de Montendre, initié le bulletin municipal et porté avec sa collègue Janine Dumoulin le projet de bibliothèque municipale. Il fut ensuite conseiller

municipal et adjoint au maire de Semoussac.

Véritable figure locale, il était titulaire des palmes académiques, chevalier dans l'ordre national du mérite et avait été décoré de la médaillé communale échelon vermeil par Dominique Bussereau en 2013.

Ses convictions humanistes l'avaient tout naturellement

Jean-Claude Humbert : un professeur enagagé

orienté vers l'engagement européen : membre actif du comité de jumelage Sulz-Montendre, il parlait parfaitement la langue de Goethe et participait aussi aux échanges avec Onda aux côté de son épouse Anne-Marie.

COMMUNES ASSOCIÉES

CHARDES

Travaux

Les brigades vertes ont effectué l'entretien des ruisseaux.

Sur la voie ferrée, des travaux sont prévus par SNCF Réseau en octobre et novembre pour réparer les voies et les traverses mais le passage à niveau ne sera pas fermé.

La Mairie annexe bénéficie de belles illuminations Leds qui s'éteignent chaque soir avec l'éclairage public dès 23h.

A l'école

Des travaux ont été effectués cet été : les fenêtres et portes de la cantine ont été changées et des volets roulants installés. Dans la cour, des murets en bois ont été montés pour contenir le sable et une table a été aménagée à l'ombre.

A la rentrée, une nouvelle enseignante a été nommée : il s'agit de Claire LABEDAN qui enseigne à 19 élèves répartis en moyennes sections et CP. Elle reçoit l'aide de deux agentes du SIVOS, Benjamine et Anaïs, présentes à tour de rôle les matins et deux après-midis par semaine ainsi qu'à la cantine en soutien d'Alexandra Babin.







La brocante de l'Amicale chardaise a connu un véritable succès en juillet : le soleil était de la partie et exposants comme visiteurs sont venus nombreux.



VALLET

Antenne 4 G

La commune associée de Vallet a été retenue dans le cadre d'un dispositif national de résorption des zones blanches en téléphonie. Les élus, les services de l'État et l'opérateur retenu cherchent donc actuellement le meilleur emplacement pour installer ce dispositif de couverture mobile. Le temps de mener l'ensemble des démarches, l'antenne 4G devrait être opérationnelle à l'été 2025.



A l'école

Lisa LOZANO est la nouvelle enseignante de la classe de maternelle qui compte 23 élèves (10 Petites sections et 13 moyennes sections) ; elle est épaulée par Marjorie Divoul, ATSEM (qui assure aussi le service à la cantine), Colline Veysset en emploi civique ainsi que Benjamine et Anaïs (SIVOS) en alternance avec l'école de Chardes.





Fêtes du patrimoine: Une dixième édition magique, magnifique! Ludovic Poujade maire délégué remercie les 18 artistes, les nombreux bénévoles du comité des fêtes et leur présidente Gwladys ainsi que le conseil municipal de Montendre. Ensemble, ils ont proposé une manifestation ouverte à tous et créant du lien social et des rencontres. L'objectif, faire découvrir au plus grand nombre toutes formes d'arts et amener la culture dans nos villages est largement atteint: plus de 500 visiteurs se sont succédés tout au long du week-end.

TRIBUNE DES ÉLUS

Expression des groupes politiques représentés au conseil municipal de Montendre

Montendre un nouvel Avenir -

MONTENDRE, gare SNCF ou halte ferroviaire?

Quel avenir pour désenclaver notre territoire ?

Comment faciliter l'accès de notre population à la gare attractive de Bordeaux St Jean et à tous ses centres médicaux ?

Montendre bénéficie encore d'une infrastructure de transport « inexploitée ». Il y a un manque flagrant de cadencement pour permettre à des salariés d'utiliser ce service. Il leur éviterait le stress des traditionnels bouchons à l'entrée de Bordeaux. D'autant que ce type de transport s'intègre parfaitement dans les actions de lutte contre le réchauffement climatique. D'ailleurs, le journal SUD OUEST du 21 octobre, page 17, titre « La Rochelle agglo des trains de plus en plus prisés ». Nous vous encourageons à lire l'article.

Encore faudrait-il que cette ligne ferroviaire bénéficie d'une électrification pour assurer sa pérennité. Partout se développent des liaisons TER et des trains Intercités, en particulier depuis la gare de Bordeaux St Jean. Malgré notre intégration dans la région Nouvelle-Aquitaine les projets s'arrêtent à Saint-Mariens en Gironde, à quelques Km de Montendre.

Nous savons qu'il y a une priorisation des actions à entreprendre sur le réseau ferroviaire de notre région. Qui va s'engager à intervenir fermement pour exiger un prolongement de cette action jusqu'à Montendre ?

C'est la survie de notre village qui est en jeu.

Rappelons que ce sujet a déjà été évoqué par le sénateur Daniel Laurent en 2018. A juste titre, il s'inquiétait de l'attractivité de notre territoire et de son développement économique et touristique.

Nous pensons aux villes de Libourne et d'Arcachon qui sont devenues les banlieues de Bordeaux et dont les usagers bénéficient chaque jour de nombreux trains pour se rendre à Bordeaux ou en revenir.

Mmes Marie Gruel, Roseline Lathière-Joly et M. Pascal Leray



Vivre Montendre Ensemble –

Le 16 octobre, nous nous sommes rassemblés place des Chaumes, ce lieu chargé d'histoire et de symboles, pour un hommage particulier. En effet, quelques jours plus tôt, nous apprenions avec horreur, avec tristesse et colère, la mort, sous les coups de couteau d'un fanatique, de Dominique Bernard, enseignant à Arras, presque 3 ans jour pour jour, après l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine.

Nous souhaitions adresser nos pensées les plus fraternelles à ses proches, à ses collègues et élèves mais aussi notre soutien aux agents territoriaux blessés dans l'attaque.

Nous sommes tristes et en colère mais nous souhaitions, par cet hommage à ces enseignants assassinés, montrer que nous sommes déterminés à ne pas reculer face à la haine, pour défendre nos principes républicains et laïcs et notre attachement à l'Ecole Publique républicaine. l'Ecole Publique doit permettre aux élèves de s'éveiller à l'esprit critique car il est une des conditions de l'élaboration du savoir et une des voies de l'émancipation.

Nous ne devons pas céder aux menaces qui pèsent sur la liberté pédagogique, la liberté d'expression, la liberté de caricaturer ou de questionner les dogmes. Nous ne devons pas céder à la peur du danger de mort qui pourrait frapper tous ceux qui revendiquent leur attachement à la laïcité et tout particulièrement les enseignants.

Plus que jamais, nous avons le devoir de défendre notre école publique et laïque qui encourage la réflexion collective et la pensée critique. Nous avons le devoir de défendre l'école comme un lieu d'ouverture à tous les savoirs et refuser l'obscurantisme.

Nous devons continuer à promouvoir une école qui soit un lieu de débat et refuser qu'elle devienne le champ de bataille de l'autoritarisme et du terrorisme. Nous devons continuer à défendre une école, havre de paix et de sérénité, où élèves et professeurs peuvent travailler et s'épanouir sans craindre pour leur vie, leur intégrité physique et morale.

Beaucoup d'enseignants considèrent qu'ils exercent le plus beau métier du monde car chaque jour ils transmettent un savoir, font tout leur possible pour accompagner leurs élèves afin qu'ils deviennent de futurs citoyens instruits et éclairés, pour leur donner le goût d'apprendre et de penser par eux-mêmes.

Nous affirmons ici notre total soutien à nos enseignants et aux associations qui promeuvent la laïcité, la tolérance. C'est notre responsabilité d'élus, mais de citoyens avant tout.

AGENDA / PRATIQUE

PERMANENCE DES FINANCES **PUBLIOUES** impots.gouv.fr

Une permanence des finances publiques a lieu à l'espace France Service (centre socio culturel LA Maison Pop') tous les lundis, de 9h à 12h.

Désormais, pour être reçu.e, vous devez prendre rendez-vous:

- via la plateforme téléphonique au 0 809 401 401
- ou via internet (pas besoin d'espace personnel) sur impots.gouv.fr.

Celles et ceux qui ont besoin d'aide pour prendre RV peuvent être accompagné-es par les chargées d'accueil de LA Maison Pop'.

France

services R

MONTENDRE France-services (LA Maison Pop') 11 avenue de la Gare.

Téléthon : Montendre se mobilise !

Après une édition 2022 remarquable, l'équipe de bénévoles réunie autour de Jeff Cassagne prepare deux événements pour le **TELETHON**.

Samedi 2 décembre

Animations autour du Parc Mysterra:

- · Course d'orientation à pied, à vtt.
- Ateliers: yoga nordique, fitness...
- Simulateurs de vols
- Démonstrations de judo, jujitsu brésilien, échecs...

Samedi 9 décembre

Soirée Celtique : repas aux accents bretons, écossais et irlandais avec animation musicale à la salle municipale.

EXPO SUR LA GRANDE GUERRE au centre culturel

Dans le cadre des commémorations de l'Armistice de 1918, la Commune de Montendre accueille une exposition sur le quotidien de la Grande guerre, réalisée par Albert Robin, passionné acharné qui amasse depuis près de 50 ans des objets de cette période, avec comme parti pris de dépasser les horreurs de la guerre, pour ne retenir que le savoir-faire artisanal des poilus dans les tranchées.

> Entrée libre du mardi au vendredi 9h/12h et 14h/18h: samedi 11 novembre et dimanche 12 novembre de 9h à 19h



NOVEMBRE

Du 7 au 12 novembre

Exposition sur la Grande Guerre au centre culturel

Samedi 11 novembre

Foire commerciale de la Saint Martin

Dimanche 12 novembre

Cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1918

Samedi 25 novembre

Soirée rock en tête, salle municipale Claude Augier

DECEMBRE

Samedi 2 décembre

Animations Téléthon à Mysterra

Sam 2 & dim 3 décembre

Marché de Noël de l'ADMR.

Vendredi 8 décembre

Don du sang, salle municipale

Samedi 9 décembre

Noël pour Tous, centre culturel 14 h - 17 h Téléthon (soirée) salle municipale

JANVIER 2024

Dimanche 14 janvier

Repas des Aînés (CCAS)

Dimanche 28 ianvier

1/4 de finale des championnats de France de cross organsiés par Haute Saintonge Athlétisme au lac.

FÉVRIER 2024

Sam 24 & dim 25 février

2e festival international du jeu d'échecs, salle municipale.

E DECLARATION DES REVEN

PERMANENCES

ICI

ON EST SOLIDAIRE

TELETHON

AFTITELETHON 1/2

Premier marché de Noël de l'ADMR

L'ADMR organise son premier marché de Noël samedi 2 et dimanche 3 décembre à la salle municipale Claude Augier.

> Artisans, créateurs, produits du terroir, animations pour les enfants, tombola, vin chaud, crêpes, pain d'épices, visite du père Noël.

Entrée libre et gratuite.

Nouvelle pédicure podologue

Depuis le mois d'octobre, Madame Adeline Rivas, pédicure podologue, a pris la suite de Madame Recullez au cabinet médical avenue de la République. Tél.: 05 46 49 58 58.